

Cette démarche n'a pas soulevé les mécontentements qu'on avait prévus. Dans l'Ouest même, foyer des *inflationnistes*, la décision du Président a été accueillie avec assez de calme et sans causer trop de protestations. Le congrès a pu constater qu'il n'était pas appuyé par le peuple, et que le président Grant avait l'approbation de la majorité de la nation, s'il n'avait pas celle de la majorité parlementaire.

On sait que le *veto* présidentiel appliqué à un bill du Congrès, a pour effet, aux Etats Unis, d'annuler tous les procédés antérieurs des deux Chambres et de nécessiter la majorité des deux tiers, au lieu de la majorité simple, pour un nouvel essai. A la suite du désaveu dont nous parlons les partisans du bill de *l'inflation* ont tenté l'aventure dans le Congrès, mais ils n'ont pu obtenir une majorité plus forte que la première fois, ni, par conséquent, atteindre aux deux tiers des voix ; de sorte que le *veto* du président Grant a eu un effet décisif.

La guerre civile règne depuis plusieurs mois dans l'Etat de l'Arkansas. La lutte qui se fait pour la présidence de l'Etat, a lieu entre les deux prétendants à ce poste, Baxter et Brooks. L'origine de ce conflit remonte à dix-huit mois.

Dans les dernières semaines de 1872, la charge de gouverneur de l'Arkansas étant devenue vacante, la Législature procéda à l'élection d'un nouveau chef de l'Etat. Il y avait deux candidats sur les rangs, Baxter et Brooks. La majorité des voix fut en faveur du premier, qui fut en conséquence proclamé gouverneur et dûment élu, par le président du Sénat, qui est chargé de compter les voix et de prononcer le verdict.

Le candidat battu, M. Brooks, refusa de reconnaître cette décision et prétendit être le véritable gouverneur de l'Arkansas. Il se fit déclarer élu par un juge de comté, et fit sanctionner la décision de ce tribunal inférieur par la Cour Suprême de l'Arkansas. Puis, il se rendit maître de la maison d'Etat, et entra en fonction comme s'il eût été légalement élu. Il se forma une milice, qu'il solda à même les fonds publics, il lança des proclamations et décrets, et se mit en devoir d'imposer son autorité par la force.

Tous ces procédés étaient absolument illégaux, et Brooks n'avait aucun droit de s'autoriser de la décision des deux Cours en sa faveur, puisque les tribunaux n'avaient absolument aucune juridiction dans cette affaire.

La constitution ne reconnaît le droit de décider ces sortes de contestations qu'à la Législature seule, qui juge alors sans appel. Tout autre tribunal que celui-là est incompetent, la Cour Suprême comme les autres. C'était donc devant la Législature que M. Brooks de-